

LE CHAUFFAGE



COMMENT NE PAS CHAUFFER INUTILEMENT ?

- Aérez intelligemment : FENÊTRE OUVERTE = RADIATEUR FERMÉ
- Abaissez le thermostat de votre chauffage lorsque vous sortez.
- Le soir, fermez les tentures et les volets mais ne cachez pas les radiateurs derrière les tentures.
- Ne chauffez à grand régime la salle de bain que lorsqu'elle est utilisée.
- L'entretien régulier des appareils favorise l'économie d'énergie.
- Veillez au bon fonctionnement des sécurités des appareils de chauffage.
- Ne chauffez pas inutilement des chambres non occupées.

UN EXCÈS D'ISOLATION PEUT ÊTRE NUISIBLE, VOIRE MÊME DANGEREUX!

Même lorsque les fenêtres et les portes d'un local sont fermées, il faut que l'air frais puisse y pénétrer.

Les caves ne doivent pas non plus être trop calfeutrées. Une bonne ventilation est nécessaire pour éliminer l'humidité (tout à fait normale) présente dans les caves et éviter l'apparition de champignons (mérule,...).

Service Logement : 02/600 57 30 - Eco&Co : 02/533 95 90



LES TYPES DE CHAUFFAGE ET LEUR ENTRETIEN

LE CHAUFFAGE CENTRAL AU GAZ

Le gaz est un combustible propre qui pollue moins l'environnement et le raccordement au réseau public est facile. Mais, il faut veiller à l'entretien périodique (1 à 2 ans conformément aux dispositions du bail ou à la notice d'entretien) des chaudières. En effet, cette mesure garantit un bon fonctionnement (nettoyage du brûleur, vérification de l'efficacité de la ventilation, test de sécurité) ainsi qu'une plus longue durée de vie de votre chaudière.

LE CHAUFFAGE CENTRAL AU MAZOUT

Les chaudières doivent être vérifiées annuellement par un technicien agréé. La citerne à mazout doit également être contrôlée (étanchéité, corrosion,...).

LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Ce type de chauffage utilise une énergie propre mais coûteuse.

LE CHAUFFAGE AU CHARBON

Ce type d'appareil doit être vérifié tous les ans par un technicien agréé. Les poêles à charbon sont d'un usage plus compliqué. En effet, il faut veiller à : utiliser un combustible correct / avoir une cheminée adaptée / effectuer un « décendrage » quotidien / prévoir une forte arrivée d'air dans le local / remplacer les carreaux réfractaires cassés. Attention, si vous réduisez l'allure d'un poêle, vous fermez en fait les entrées d'air. Vous augmentez donc la production de CO ! (voir fiche CO)

LE CONVECTEUR À GAZ

Ce type de chauffage particulier doit être régulièrement entretenu. Il faut remplacer les vitres réfractaires cassées.

LE POÊLE À PÉTROLE / LE POÊLE À BONBONNE

Ce type de chauffage produit beaucoup de CO et est donc dangereux. N'étant pas raccordé à une cheminée, il nécessite l'aération régulière du local. A n'utiliser qu'en cas d'extrême nécessité.

